

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 27/11/2021 22:42

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le samedi 27

novembre 2021, 23h29

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

Monsieur le Maire de Fouras les Bains,

Monsieur le Maire de Yves,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- Mme Annie HUFSCMITT
- Mme Catherine BEAUCHET-FILLEAU
- Mme Corinne BROCHERIE
- M. Daniel DELAUDAUD
- M. Daniel KOENIG
- Mme Céline DENIEL
- M. Dominique LE DENMAT
- Mme Evelyne GOSNET
- M. Florian NEGRET

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Annie HUFSCMITT.pdf	30 octets
Catherine BEAUCHET-FILLEAU.pdf	30 octets
Corrine BROCHERIE.pdf	30 octets
Daniel DELAUDAUD.pdf	30 octets
Daniel KOENIG.pdf	30 octets
Dominique GAY.pdf	30 octets
Dominique LE DENMAT.pdf	30 octets

Evelyne GOSNET.pdf

30 octets

Florian NEGRET.pdf

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

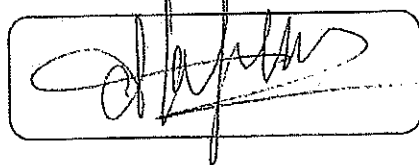
Nom : HUFSCMITI Prénom : Annie

Adresse : 12 Rue du 11 Novembre 17730 Port-des-Bains

Mail : anizoute@orange

Téléphone : 06 77 84 75 88

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

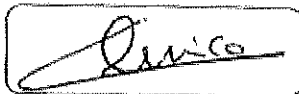
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom BEAUCHEF-FILLE Prénom Catherine
Adresse : 22 rue des Sables 17390 YVES
Mail : cp.dunco@gmail.com
Téléphone : 06 67 10 4 389

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrotets-charentais.com
Préfet de Charente-Meritime à l'adresse : pref-enyf-pref17@charante-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : BROCHERIE.....

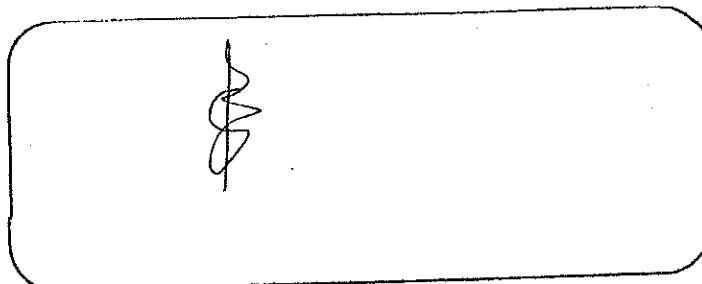
Prénom : CORINNE.....

Adresse : LE VIVIER, 17430 MURON.....

Mail : ninoujournal@yahoo.fr.....

Téléphone : 06.23.10.25.29.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : DELAVAUD

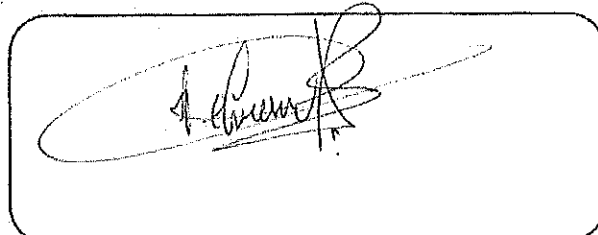
Prénom : DANIEL

Adresse : 4, IMPASSE des CAILLOUX 17138 POILBOREAU

Mail : daniel.delavaud@orange.fr

Téléphone : 06 70 50 74 55

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

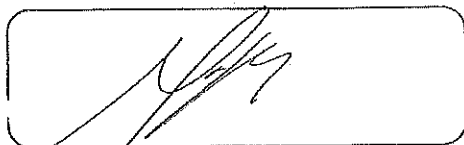
Nom : *V. O. S. N. I. C.* Prénom : *DANIEL*

Adresse : *25 All. de LA GARAVIÈRE 16360 MONDARZÈSE*

Mail : *daniel.morin@wanadoo.fr*

Téléphone : *07 77 03 80 69*

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : G.H.Y......


Prénom : DOMINIQUE.....

Adresse : 27, Rue Voltaire, 17430 Tenay, Charente.....

Mail : domguy.17430@gmail.com.....

Téléphone : 06 23 37 72 97.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

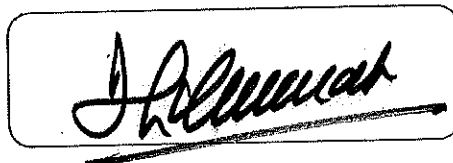
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : LE DENMAT Prénom : Dominique
Adresse : 46 route du fiel de la roche - 17920 - AREUILLET
Mail : dom.ledenmat@orange.fr
Téléphone : 05 46 06 50 01

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : GOSNET

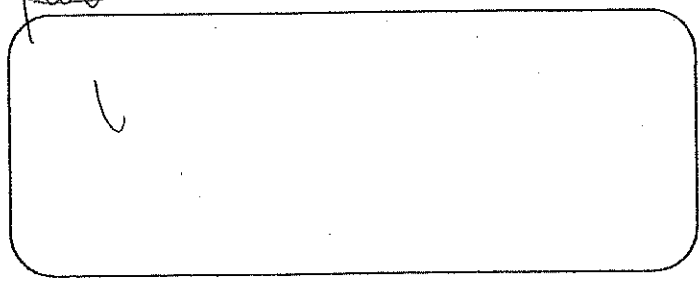
Prénom : Evelyne

Adresse : 4 Rue Général Daufresne 17000 La Rochelle

Mail : evelyne.gosnet@yahoo.fr

Téléphone : 06 10 94 53 28

Signature : 



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021****Pétition****Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

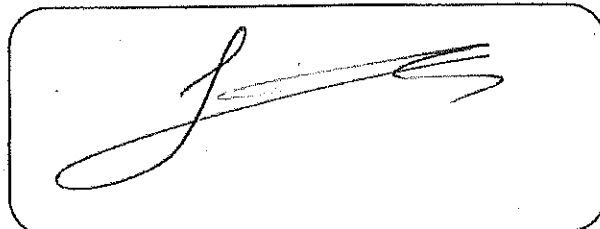
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : NEGRETPrénom : FLORIANAdresse : 16 QUAI LOUIS DURANDMail : florienneget@hotmail.frTéléphone : 05-46-43-22-72

Signature :



Sujet : [INTERNET] l'extension de cette réserve littorale de Charente-Maritime

De : "Pascalou" <pascal.varin@neuf.fr>

Date : 27/11/2021 21:46

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

J'ai appris qu'une enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves (17) était en cours.

Il se trouve que c'est un lieu où nous aimons aller admirer la faune quand nous allons chez nos amis Charentais.

Je voulais par ce message apporter mon total soutien à ce projet.

Cordialement

Pascal Varin

La Voie

49310 Saint Hilaire du bois

Sujet : [INTERNET] Favorable au projet d'expansion de la réserve de la baie d'Yves

De : maxime perroquin <macime@hotmail.fr>

Date : 27/11/2021 19:47

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour, je suis favorable au projet d'expansion de la réserve de la baie d'Yves.

Bien cordialement,

Maxime Perroquin

Sujet : [INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : Bernadet Philippe <philippe.bernadet@orange.fr>

Date : 27/11/2021 19:06

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Madame, Monsieur

Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, créée en 1981,

Cela permettra notamment :

- De porter sa surface à 1 206 hectares, contre 188 actuellement
- De favoriser la conservation de la biodiversité (Pélobates cultripède, Lestes macrostigma, Cynoglosse des dunes,...)
- de garantir une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau (5000 Barges à queue noires et 7000 Bécasseaux maubèches en migration ...)
- La réserve étendue permettra également d'anticiper les changements climatiques et en particulier l'élévation du niveau marin avec une zone de report possible pour les reposoirs d'oiseaux d'eau.
- De permettre la protection d'un herbier marin de Zostère naine,
- De protéger le patrimoine géologique unique des falaises de la Baie d'Yves.

En vous remerciant pour votre bienveillance et votre soutien à cette extension

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués

Philippe Bernadet

Sujet : [INTERNET] réserve naturelle nationale du marais d'Yves

De : Nicole Charbonnier <nicolecharbonnier50@gmail.com>

Date : 27/11/2021 19:04

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis " favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves "

Respectueusement

Nicole CHARBONNIER

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : nicolas.levillain@laposte.net

Date : 27/11/2021 18:33

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

je, soussigné Nicolas Levillain, suis favorable à l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

Cordialement,

Nicolas Levillain
18 rue de Beaulieu
79200 Pompaire

Sujet : [INTERNET] L'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves,

De : rose hager <rose537hager@gmail.com>

Date : 27/11/2021 18:31

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur,

Je suis totalement favorable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves,

Je pense sincèrement que c'est une opportunité à saisir absolument si cela doit donner une chance supplémentaire à la lutte contre la disparition d'espèces animales végétales...et toutes les catastrophes dues au manque de respect de notre environnement.

Avec mes sincères salutations

Rose Hager

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : Vincent Levraut <levrautvincent@outlook.fr>

Date : 27/11/2021 18:29

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je vous écris pour vous informer que je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle nationale du marais d'Yves dont les objectifs poursuivis sont essentiels à long terme pour préserver la richesse du patrimoine naturel de notre littoral.

Je vous prie de croire en mon plus profond respect, en espérant que l'enquête publique qui est menée permettra de prendre une décision éclairée quant à ce projet.

Bien à vous,

Vincent Levraut

[INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve natur..

Sujet : [INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : Bernard Secher <secher.bernard@orange.fr>

Date : 27/11/2021 18:24

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis **favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves.**

Cordialement

Bernard Sécher

Sujet : [INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves
De : Dominique SECHER <dominique.secher@orange.fr>
Date : 27/11/2021 18:07
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : LPO France <lpo@lpo.fr>

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves pour les raisons suivantes :

- La biodiversité est à la peine partout dans le monde et notamment en France (dénaturalisation des espaces, pollution, ...) et toute action permettant sa sauvegarde et sa protection est essentielle et urgente.
- Le littoral atlantique est un couloir stratégique de la migration des oiseaux et le marais d'Yves est un reposoir privilégié le long des trajets empruntés par les migrateurs
- l'évolution climatique et ses conséquences doivent être anticipées et notamment l'érosion du littoral supprimera prioritairement les espaces de repos de l'avifaune migratrice
- Les falaises et la baie d'Yves constitue un patrimoine géologique qu'il est important de préserver.

Merci de comptabiliser mon message dans le cadre de l'enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

Dominique SECHER
Tél. : 06.49.55.96.69
EMail : dominique.secher@orange.fr

Je saisis mes observations sur [Faune France](#) !!!

Sujet : [INTERNET] réserve d'Yves

De : Jean-Jacques DOUAY <jean-jacques.douay@wanadoo.fr>

Date : 27/11/2021 17:30

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Favorable au projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves.

[INTERNET] Favorable marais en extension

Sujet : [INTERNET] Favorable marais en extension
De : "luc.breteau" <luc.breteau@orange.fr>
Date : 27/11/2021 17:25
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable a l'extension de la réserve du marais d'YVES
luc breteau

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Sujet : [INTERNET] Soutien au projet d'extension de la réserve du marais d'Yves

De : Anthony Rousseau <rousseauan@gmail.com>

Date : 27/11/2021 16:05

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je vous écrit pour vous informer de mon avis favorable à l'extension de la réserve naturelle des marais d'Yves.

Cdt

Anthony Rousseau

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : Marion <marion.dramard@gmail.com>

Date : 27/11/2021 15:58

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je vous envoie ce mail afin de vous assurer mon soutien quant à l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

Bonne continuation pour le projet,

Bisous

Marion Dramard

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve du marais d'Yves

De : Duval Jean-Luc <jl-duval@orange.fr>

Date : 27/11/2021 15:47

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable au projet d'extension de la réserve du marais d'Yves.

Jean-Luc Duval adhérent LPO

Sujet : [INTERNET] Favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : Brohan Isabelle <i.brohan@yahoo.fr>

Date : 27/11/2021 15:31

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Pour une fois qu'on ne bétonne pas à outrance et qu'on va dans le bon sens, en augmentant une surface de biodiversité,

L'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, créée en 1981, permettra notamment :

- De porter sa surface à 1 206 hectares, contre 188 actuellement
- De favoriser la conservation de la biodiversité (Pélobates cultripède, Lestes macrostigma, Cynoglosse des dunes,...)
- de garantir une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau (5000 Barges à queue noires et 7000 Bécasseaux maubèches en migration ...)
- La réserve étendue permettra également d'anticiper les changements climatiques et en particulier l'élévation du niveau marin avec une zone de report possible pour les reposoirs d'oiseaux d'eau.
- De permettre la protection d'un herbier marin de Zostère naine,
- De protéger le patrimoine géologique unique des falaises de la Baie d'Yves.

Cordialement,

Isabelle CHATELLIER

Sujet : [INTERNET] Extension du marais

De : vanespen herve <vanespen.herve@orange.fr>

Date : 27/11/2021 14:15

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous annoncer que je suis TOTALEMENT FAVORABLE au projet d'extension de la Réserve Naturelle du Marais d'Yves .
en vous remerciant par avance de bien vouloir prendre ma réponse positive à ce projet en considération.

Sincères salutations.

Béatrice Van Espen

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Marais d'Yves

De : Alain ANDREO <aalandreo@wanadoo.fr>

Date : 27/11/2021 13:45

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle du Marais d'Yves.

Antoinette Andreo

Fontaine le Comte 86240

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] favorable au projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yvese
De : Chantal Detcherry <chantal.detcherry@gmail.com>
Date : 27/11/2021 12:58
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves.

Sujet : [INTERNET] OUI à l'extension de la réserve du Marais d'Yves !

De : DAVID MECHINEAU <dmechineau@gmail.com>

Date : 27/11/2021 11:52

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : Blandine Teillet <benoit.teillet@free.fr>

bonjour,

Ayant été informé des discussions actuelles sur le projet d'extension du Marais d'Yves (17), je me permets de vous envoyer ce mail pour soutenir ce projet !
Il est fondamental à l'heure actuelle d'agir pour la préservation de la biodiversité, à toute échelle que ce soit.

En espérant que cette démarche aboutira,

Vous souhaitant bonne réception,

David MECHINEAU

Magné (79)

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : perine HAFFNER <amandine.haffner@gmail.com>

Date : 27/11/2021 11:33

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour, je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle du Marais d'Yves. Bonne réception. Cordialement P HAFFNER

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves Enquête publique

De : PHILIPPE CLINCO <cp.clinco@gmail.com>

Date : 27/11/2021 11:30

Pour : secretaire@carrelets-charentais.com, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr,
mairie-yves <mairie-yves@wanadoo.fr>, mairie@fouras-les-bains.fr

— Pièces jointes : —

PETITION CATH.pdf

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom BEAUCHEFFILLE Prénom Catherine
Adresse : 22 rue des Salles 17390 YVES
Mail : cp.clenco@gmail.com
Téléphone : 06.67.10.4.389

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrotets-cherentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-enyl-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves-Enquête publique

De : Loft Parquet <loft-parquet@orange.fr>

Date : 27/11/2021 11:27

Pour : secretaire@carrelets-charentais.com, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr,
mairie-yves@wanadoo.fr, mairie@fouras-les-bains.fr



— Pièces jointes : —

PETITION PHIL.pdf

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Bale et du Marais d'Yves »
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Bale et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie,

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

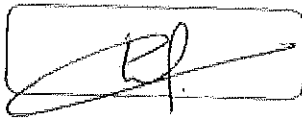
Nom : CLINCO Prénom : Philippe

Adresse : 22 rue des Sables

Mail : philippe @ loft.paryvel

Téléphone : 06 67 10 43 80

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charontais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] enquête punlique

De : Véronique FRAYSSE <fraysse.veronique@orange.fr>

Date : 27/11/2021 11:11

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur

Je suis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle du marais de st Yves.

Salutations

Véronique FRAYSSE

Sujet : [INTERNET] extension de la réserve marais d'Yves

De : didier-wolf@bbox.fr

Date : 27/11/2021 10:41

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je viens vous faire part de mon approbation à l'extension de la réserve du marais d'Yves.

Cette décision est essentielle à la protection de la biodiversité de cet espace où sont recensées des espèces protégées et rares au niveau national.

Cette extension apporte une zone de quiétude supplémentaire à l'ensemble des oiseaux migrateurs en leur offrant plus de facilité pour se nourrir pendant leur hivernage.

Je vous remercie de prendre en considération mon approbation.

Didier WOLF.

Sujet : [INTERNET] Extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : Olivier Leusie <oleusie@gmail.com>

Date : 27/11/2021 10:12

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

Cordialement,

Olivier Leusie

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 27/11/2021 09:14

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le samedi 27

novembre 2021

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

Monsieur le Maire de Fouras les Bains,

Monsieur le Maire de Yves,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Alain DENIEL
- M. AlexCHANTELOUP
- M. Bernard DUVAL
- Mme Céline DENIEL
- Mme Chantal CORNUEAU
- Mme Christine CHARBONNIER
- Mme Colette BELLOUARD

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Alain DENIEL.pdf	30 octets
AlexCHANTELOUP.pdf	30 octets
Bernard DUVAL.pdf	30 octets
Céline DENIEL.pdf	30 octets
Chantal CORNUEAU.pdf	30 octets
Christine CHARBONNIER.pdf	30 octets
Colette BELLOUARD.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

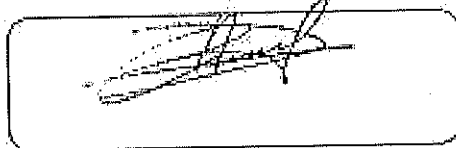
Nom : ...DE NIEL..... Prénom : ...Alain.....

Adresse : ...69 rue de l'Europe... 17780 ST. FLOUAT

Mail : alain.niel@orange.fr.....

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

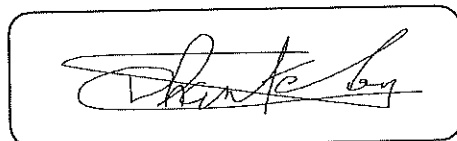
Nom : ...chanteloup..... Prénom :alex.....

Adresse : ...le liboreau 17 160 SONNAC

Mail : ...alexchanteloup@yahoo.fr.....

Téléphone : 0632536454

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom :DUMAYL.....

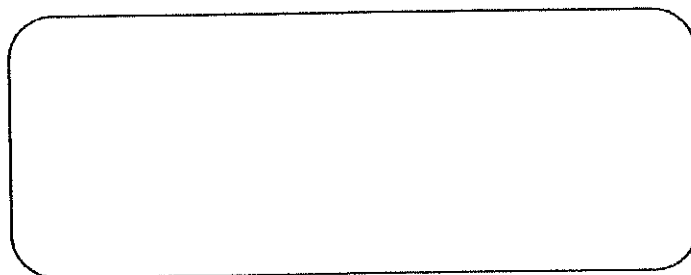
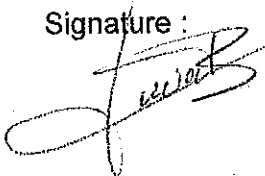
Prénom :Bernard.....

Adresse :8 Rue de l'Artillerie.....

Mail :brod.dumayl@wanadoo.fr.....

Téléphone :06 44 84 07 39.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé ; ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

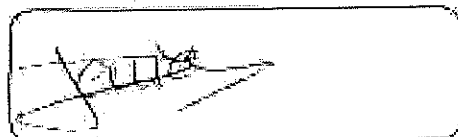
Nom : DEWEL Prénom : Celine

Adresse : 23 rue de l'Europe 11300 ST-FROUL

Mail : celine.dewel@wanadoo.fr

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : C. CORNUEAU

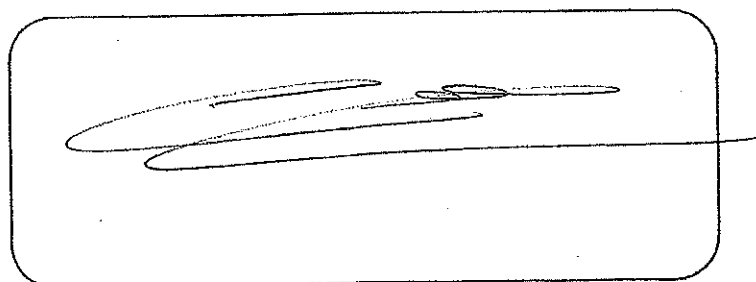
Prénom : Chantal

Adresse : 24 rue de Val de Charente 17140 Lagord

Mail : C.CORNEAU_1@hotmail.com

Téléphone : 06 26 32 80 84

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

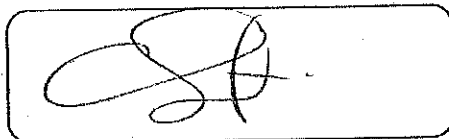
Nom : CHARBONNIER Prénom : Christine

Adresse : 2523-17th Ave., SAN FRANCISCO, Californie 94116 *Etats-Unis d'Amérique*

Mail : chris.char@hotmail.com

Téléphone : 001-415-564-1775

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

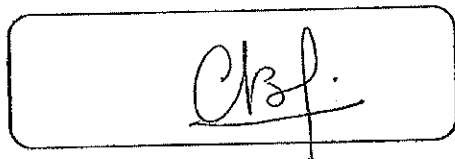
Nom : BELLONARD..... Prénom : Colette.....

Adresse : 16...rue...de...la...Résistance.....17230...Andilly

Mail : patero...bellouard@gmail.com.....

Téléphone : 06...89...05...38...28.....

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Favorable à l'extension de la RNN des marais d'Yves

De : Kévin Lelarge Georget <kevin.lelarge.georget@hotmail.fr>

Date : 27/11/2021 08:52

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Dans le contexte du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, et compte tenu du projet mis en consultation pour la réserve naturelle du marais d'Yves, je suis vivement favorable à l'extension de l'espace protégé.

La préservation des écosystèmes est un véritable rempart aux aléas climatiques, un bénéfice en de multiples aspects pour notre société (eau, loisirs, bien être, tourisme, carbone, biodiversité, agriculture, etc.) et la LPO, gestionnaire du site, l'a bien démontré depuis de nombreuses années en associant les acteurs du territoire.

Cdt

[INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique
De : ANNIE HUFSCMITT <anizoute@orange.fr>
Date : 27/11/2021 08:23
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Copie à : secretaire@carrelais-charentais.com

Mesdames, Messieurs,
ci-jointe Enquête publique
salutations distinguées

-pétition Annie.jpg

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

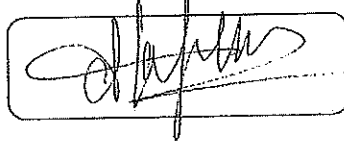
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : HUFSCMITT Prénom : Annie
 Adresse : 12 Rue du 11 Novembre 17730 Port-des-bains
 Mail : anizoute@orange
 Téléphone : 06 37 84 75 88

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
 Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
 Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
 Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

[INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique
De : ANNIE HUFSCMITT <anizoute@orange.fr>
Date : 27/11/2021 08:13
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mesdames, messieurs,
Ci-jointe enquête publique
Salutations distinguées

Mr HUFSCMITT J-P

- pétition JP.jpg

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

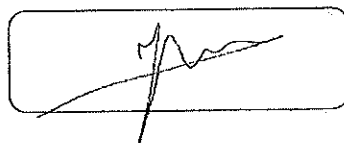
Nom : HUFSCMITT Prénom : JEAN-PIERRE

Adresse : 12 rue du 11 novembre Port de Barques

Mail : ANIZOUKE.PORANGE@FR

Téléphone : 0546825828

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] marais d Yves

De : avie avie <aviserama@gmail.com>

Date : 27/11/2021 07:24

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

bonjour

je suis favorable a l extension du marais d Yves.

merci

cordialement

--

Sylvie HAREL

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN D'Yves gérée par la LPO

De : Mikael Nicolas <nicolas.mike17@gmail.com>

Date : 27/11/2021 00:22

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention du commissaire enquêteur sur l'extension du marais de Yves.

Je viens vers vous pour m'opposer au projet d'extension de la réserve naturelle d'Yves par la LPO pour les raisons suivantes:

- la disparition des territoires de chasse.
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave aux travaux d'entretiens
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux (chemin des douaniers le long des côtés)
- l'entrave aux activités économiques: cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- l'enclavement d'une zone réservée au titre d'une seule association.

La réserve déjà en place est-elle bien gérée? Dans quel état se trouve le réseau fluvial? il y a t'il un entretien des roselières pour ne pas nuire au biotope? La gestion des espèces est t'elle contrôlés? Comment est gérer les problèmes des nuisibles (ragondin, renard, pie... etc.). Je pense qu'il serait préférable d'investir de l'argent public pour la gestion de cette réserve avant de vouloir a tout prix l'agrandir au détriment des usagés .

Cordialement Mr Nicolas.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique

De : Quentin Bétencourt <betencourt.quentin@orange.fr>

Date : 27/11/2021 00:09

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Moi Quentin Betencourt, je soutiens le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves.